

Valeurs contre valeurs

C'est une révolution ! Le 9 novembre 2015, le Conseil d'État, en application de la Directive du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, autorisait les cabinets d'avocat à diffuser des publicités de leurs prestations à la télévision.





PAR Florian BORG,
*Président du Syndicat
des avocats de France
SAF Lille*

Un cabinet d'avocats, qui avait déjà reçu un prix d'innovation en relation client pour proposer notamment un premier rendez-vous gratuit, a ainsi pu profiter de cette nouvelle possibilité. A l'ère du numérique et des réseaux sociaux, cette première dans l'ère cathodique va bouleverser, à n'en pas douter, le grand marché du droit !

Cette première vient pourtant illustrer l'impasse dans laquelle la profession d'avocat semble se placer. Les questions légitimes, les craintes pour nombre d'avocats quant au modèle économique de la profession ne trouvent aujourd'hui réponses que dans la construction d'un grand marché du droit, logique imposée de compétition avec d'autres professions du droit mais aussi du chiffre, avec des juristes d'entreprise ou face à des sociétés de conseil juridique intervenant sur internet. Le salut de l'avocat n'existerait que par l'avocat en entreprise et ses dérivés, l'interdisciplinarité du chiffre et du droit ou la construction de grandes holdings internationales par exemple.

Pourtant, à force de diluer le métier d'avocat dans le marché, le risque est fort d'en perdre l'essence, sa fonction dans la société et les garanties qui l'accompagnent. Pour notre part, la fonction de l'avocat reste celle de conseiller et de défendre, c'est-à-dire de permettre à tous les citoyens de maîtriser leurs droits et de les protéger. Et ce quelle qu'en soit la valeur économique.

Cette fonction repose sur nos principes essentiels, non comme des totems autour desquels nous danserions, mais comme autant de garanties pour le justiciable : l'indépendance, l'absence de conflits d'intérêts, la confidentialité et la protection du secret notamment.

Dans ce débat sur l'évolution du métier, la question des valeurs et des principes ne doit pas être mise de côté. Elle nous permet d'avoir une lecture critique d'un certain nombre d'affaires plus ou moins récentes où les conseils et les audits effectués ont accompagné les catastrophes : l'affaire Enron et le rôle du cabinet Andersen Consulting dans cette tricherie qui conduira à la faillite et mettra à la rue des

milliers de salariés ; le dossier France-Telecom, pour lequel une instruction est en cours et le rôle qu'aurait pu avoir le service juridique de cette entreprise à l'égard des harcèlements présumés qui ont conduit des salariés au suicide.

Ces affaires, doivent nous interroger sur l'évolution que nous souhaitons pour notre profession. Dans cette période de bouleversement sociétal, notre responsabilité est de réaffirmer la fonction assurée par l'avocat qui est essentielle à l'équilibre des sociétés démocratiques.

Car ces grands bouleversements ne concernent pas la seule profession d'avocat. Les choix de société effectués ces dernières années et ces derniers mois nous montrent en effet qu'il n'est en réalité pas question de simples choix techniques et pragmatiques mais bien de confrontation des valeurs.

L'état d'urgence et la réforme pénale s'inscrivent dans une tendance lourde sécuritaire avec pour risque réel de basculer dans un régime arbitraire au détriment des droits de la défense. L'absence de réponse du gouvernement sur les contrôles au faciès et les projets d'augmentation des pouvoirs des forces de police en matière de fouille et de retenue administrative pour contrôle d'identité accentuent les pratiques discriminatoires déjà à l'œuvre.

Le projet de loi dit travail vient renverser un ordre public social jusqu'alors construit pour protéger la partie faible économiquement.

L'indigence des moyens donnés à la justice et le non financement de l'accès au droit conduiront inévitablement à justifier les projets de médiation et de conciliation, contournement d'une justice égale pour tous. S'ils ne sont pas financés, ils écarteront durablement une large part de la population d'un accès au règlement des contentieux, ne leur laissant pour tout accès au droit que de devenir client d'un internet juridique low cost.

Face à cette évolution inquiétante d'une société qui fait le choix de la compétitivité plutôt que de la solidarité, de l'ordre au détriment des libertés, les avocats, à leur mesure, ont un rôle à jouer : celui de donner aux plus faibles toutes les armes du droit pour se protéger, revendiquer leur place et ouvrir la voie vers une autre société démocratique, de libertés, plus égalitaire et qui fait de la justice un bien commun.

C'est en tout cas, le choix des avocats du Syndicat des avocats de France. ■